



Municipalité de Hampden
863, route 257 Nord
C.P. 1055 La Patrie
Tél. : 819-560-8444
Fax. : 819-560-8445
muni.hampden@hsf.qc.ca

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la
municipalité du canton de Hampden tenue à l'Hôtel de Ville, mardi le 8 janvier
2019 à 19 h 30.**

Sont présents :

**Siège # 2. Madame Lisa Irving
Siège # 3. Madame Monique Scholz
Siège # 4. Madame Sylvie Caron
Siège # 6. Madame Valérie Prévost**

Sont absents :

**Siège # 1. Monsieur Pascal Prévost
Siège # 5. Madame Chantal Langlois**

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Bertrand Prévost.

**Est aussi présente la Directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim
Madame Manon Roy, qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.**

#1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Bertrand Prévost ouvre la séance à 19h30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 2019-001

Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 4 et 19 décembre 2018
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport de la Directrice générale par intérim
6. Rapport du service de voirie, service incendie et urbanisme
7. Question du public
8. Approbation des salaires 10 500.52\$ et des comptes 31 490.84\$
9. Correspondance

- - Programme de perfectionnement
- - Pompier La Patrie
- - Les Petites Tournées

10. Résolutions

- 10.1 Formation pour l'élection du Préfet au suffrage universel
- 10.2 Entente intermunicipal concernant la réfection et l'entretien de la route 257 entre Weedon et La Patrie.
- 10.3 Demande de droit d'accès Club des motoneigistes des Monts Appalaches de La Patrie.
- 10.4 Programmation de la subvention TECQ
- 10.5 Demande de financement temporaire pour travaux de la TECQ
- 10.6 Vacances Manon
- 10.7 Attribution du contrat de cueillette des matières résiduelles 2019-2022 - déchets
- 10.8 Attribution du contrat de cueillette des matières résiduelles 2019-2022 - récupération
- 10.9 Panier nouveau-né

11. Varia
- Panier nouveau-né

12. Période de questions
13. Levée de la séance.

Il est proposé par Madame Lisa Irving et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit et est adopté en laissant le varia ouvert.

Adoptée

#3 2019-002 Adoption des procès-verbaux du 4 et 19 décembre 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2018, ainsi qu'une copie des 2 procès-verbaux du 19 décembre 2018 et qu'ils en ont pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents, qu'ils renoncent à la lecture du dit procès-verbal et que lesdits procès-verbaux soient acceptés tel que présenté.

Adoptée

#4 Rapport des comités et du maire

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans leurs comités respectifs.

#5 Rapport de la Directrice générale, Secrétaire-trésorière par intérim

Madame Manon Roy dépose son rapport mensuel, au 31 décembre 2018, ainsi que celle de Madame Kim Leclerc.

#6 Rapport du service de voirie, incendie et urbanisme

Madame Manon Roy dépose le rapport mensuel pour le service de voirie transmis par l'employé Monsieur St-Laurent, le rapport mensuel de novembre et décembre du service incendie par le chef pompier, Monsieur Beauchesne, ainsi que le rapport mensuel pour le service d'urbanisme par Monsieur Fernando Rosas.

#7 Questions du public

Questions et/ou commentaires :

- Un citoyen est venu présenter son projet

#8 2019-003 Approbation des salaires et des comptes

Il est proposé par la conseillère Madame Monique Scholz et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal du Canton de Hampden autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés au conseil au montant de 31 490.84 \$. Les déboursés # 201900000 à # 201900018.

QUE le conseil prend connaissance du montant pour les salaires au montant de 10 500.52 \$. Les chèques #201800519 à # 201800545.

Adoptée

#9 Correspondance

- Programme de perfectionnement
- Pompier La Patrie
- Les Petites Tournées

#10 Résolutions

#10.1 2019-004 Formation pour l'élection du Préfet au suffrage universel

CONSIDÉRANT l'appui demandé relatif à la mise en place d'activités de formation adaptée à l'élection à la préfecture d'une MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François procède à l'élection du préfet au suffrage universel, conformément à l'article 210.29.2 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit les mécanismes d'arrimage permettant de tenir simultanément les élections des municipalités locales et celle de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la complexité des mécanismes d'arrimage proposés pour assurer le bon déroulement du processus électoral;

CONSIDÉRANT QUE les activités de formation offerte actuellement par le DGEQ abordent peu les aspects particuliers à la tenue des élections simultanées;

CONSIDÉRANT la nécessité pour les présidents d'élection locaux des MRC qui élisent leur préfet au suffrage universel d'obtenir une formation adéquate afin de mettre en œuvre les mécanismes d'arrimage entre les deux paliers d'élection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Madame Valérie Prévost et résolu à l'unanimité des membres présents,

QUE la municipalité du canton de Hampden demande au Directeur général des élections du Québec de développer et d'offrir dès 2021 des activités de formation adaptées aux élections simultanées dans les MRC et les municipalités locales;

QUE ces activités de formation soient dispensées dans les MRC qui procèdent à l'élection du préfet au suffrage universel conformément à l'article 210.29.2 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale;

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à l'association des directeurs municipaux du Québec et aux municipalités locales du territoire de la MRC du Haut-Saint-François.

Adoptée

#10.2 **Entente intermunicipal concernant la réfection et l'entretien de la route 257 entre Weedon et La Patrie.**

Reporté

#10.3 **Demande de droit d'accès Club des motoneigistes des Monts Appalaches de La Patrie.**

Reporté

#10.4 2019-005 **Programmation de la subvention TECQ**

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Hampden a pris connaissance du Guide Relatif aux modalités de versement de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Hampden doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Il est résolu que;

- La municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages, et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou à la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en Infrastructures municipales fixées à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014-2018 inclusivement);
- La municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux Approuvée par la présente résolution.

Il est proposé par la conseillère Madame Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil autorise la programmation pour les travaux de la TECQ 2014-2018 et le conseil atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée

#10.5 2019-006 Demande de financement temporaire pour travaux de la TECQ

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Hampden a plusieurs travaux à effectuer en voirie pour l'année 2019, avec l'aide financière du programme de la TECQ;

ATTENDU QUE nous demandons l'émission d'un financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins des Hauts-Boisés au montant de 367 799 \$ dans l'attente du versement de la subvention dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;

QUE le Maire Monsieur Bertrand Prévost et la Secrétaire Trésorière Madame Manon Roy, sont mandatés pour la signature de tout document et/ou contrat permettant de donner suite au projet;

Il est proposé par la conseillère Madame Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil autorise le financement temporaire afin d'effectuer les travaux de voirie.

Adoptée

#10.6 2019-007 Vacances Directrice générale

Il est proposé par Madame Lisa Irving et résolu à l'unanimité des membres présents, que le bureau municipal sera fermé du 25 au 27 février 2019, pour les vacances de Madame Manon Roy.

Adoptée

#10.7 2019-008 Attribution du contrat de cueillette des matières résiduelles 2019-2020 - déchets

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du canton de Hampden, Chartierville, Lingwick, La Patrie et la ville de Scotstown se sont entendues pour demander des appels d'offres et des contrats de service communs pour la collecte et le transport des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Scotstown a été nommée mandataire pour la préparation d'appel d'offre commune ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues et que celles-ci répondent aux spécifications demandées dans le document d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions dont le résultat apparaît ci-dessous, sont pour un contrat d'une durée de quatre ans, taxes incluses, et ont été ouvertes publiquement le 3 décembre 2018 à 14 h 05 ;

-Sani-Estrie inc. au montant de 848 62,88 \$

-Service sanitaire Denis Fortier inc. au montant de 622 294,87\$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Madame Lisa Irving et résolu à l'unanimité des membres présents, que le contrat pour la cueillette des déchets pour la période du 1^{er}

janvier 2019 au 31 décembre 2022, soit adjugé à Services sanitaires Denis Fortier inc. soumissionnaire le plus conforme. Le coût du contrat de quatre ans pour le regroupement des cinq municipalités, incluant les taxes, est de 622 294,88 \$ pour la collecte et le transport des déchets, tel que décrit dans le document d'appel d'offres, au contrat de service et aux documents en annexe ;

Adoptée

#10.8 2019-009 Attribution du contrat de cueillette des matières résiduelles 2019-2020 - récupérations

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du canton de Hampden, Chartierville, Lingwick, La Patrie et la ville de Scotstown se sont entendues pour demander des appels d'offres et des contrats de service communs pour la collecte et le transport des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Scotstown a été nommée mandataire pour la préparation d'appel d'offre commune ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues et que celles-ci répondent aux spécifications demandées dans le document d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions dont le résultat apparait ci-dessous, sont pour un contrat d'une durée de quatre ans taxes incluses et ont été ouvertes publiquement le 3 décembre 2018 à 15 h 05 ;

Soumissionnaires	Prix contrat global 4 ans incluant les taxes
Sani-Estrie inc.	447 883,61 \$
Services sanitaires Denis Fortier inc.	379 959,18 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Madame Valérie Prévost et résolu à l'unanimité des membres présents, que le contrat pour la cueillette des matières récupérables pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022, soit adjugé à services sanitaires Denis Fortier inc., soumissionnaire le plus conforme. Le coût du contrat de quatre ans pour le regroupement des cinq municipalités, incluant les taxes, est de 379 959,18 \$ pour la collecte et le transport des matières récupérables, tel que décrit dans le document d'appel d'offres, au contrat de service et aux documents en annexe ;

Adoptée

#10.9 2019-010 Panier cadeau

Il est proposé par la conseillère Madame Valérie Prévost et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil autorise Madame Manon Roy à faire l'achat d'un panier cadeau, pour nouveau-né au montant de 50 \$, à Madame Kim Leclerc.

Adoptée

#11 Varia

- Panier cadeau

#12

Période de questions

Questions et/ou commentaires : aucun

#13 2019-011 **Levée de séance**

À 21 h 15 Madame Monique Scholz propose la levée de la séance.

M. Bertrand Prévost
Maire

Mme Manon Roy
Directrice générale, Secrétaire-trésorière,
par intérim